

Pour un Mandat commercial Alternatif de l'Union européenne



Et si le commerce était garant de la justice sociale,
de la redistribution équitable des richesses
et du respect de l'environnement ?

L'alliance pour un Mandat commercial alternatif plaide pour une politique commerciale européenne alternative.

Lancée il y a près de deux ans, cette alliance regroupe plusieurs dizaines d'organisations de la société civile européenne¹ – dont l'Aitec – engagées pour changer la politique commerciale européenne et rompre avec le modèle actuel des Accords de Libre Échange et d'investissement.

La vision du Mandat commercial alternatif

Nous proposons une procédure entièrement nouvelle pour initier, négocier et conclure des accords commerciaux, procédure qui donnera un rôle beaucoup plus grand aux citoyens, à la société civile et aux Parlements.

Comment y parvenir ?

Assurer l'ouverture et la transparence

Informar le public des pratiques de lobbying : la Commission européenne (CE), les États membres et les Parlements devraient garantir la transparence des réunions et de la correspondance entre les agents communautaires, les parlementaires et les lobbyistes, en informant publiquement les organisations de la société civile et plus largement l'ensemble des citoyens.

Renforcer le rôle des Parlements

Réduire le rôle de la CE, renforcer celui des parlements dont le Parlement européen. Si la démocratie requiert que les peuples et leurs représentants élus prennent les décisions politiques les concernant, les politiques de commerce et d'investissement ne peuvent demeurer le fait d'une instance non-élue telle que la CE.

Assurer une participation significative de la société civile

Organisation d'une réelle participation de la société civile (organisations représentant les intérêts des citoyens, des travailleurs, consommateurs et usagers ainsi que de l'environnement) dans les États membres, notamment avant toute négociation commerciale. Seuls les parlements nationaux et le Parlement européen devraient pouvoir initier le processus de négociations commerciales.

Pour en savoir plus

¹ www.alternativetrademandate.org/about-us/our-members/

La conclusion des accords de commerce

Dans la finalisation d'un accord commercial, le projet doit être l'objet d'une évaluation indépendante et publiée, pour permettre des consultations publiques et démocratiques. Les parlements (nationaux et européen) doivent pouvoir proposer des amendements.

Empêcher la confiscation par le monde des affaires

Tout au long de la consultation et du processus de décision, l'accès privilégié et la « confiscation » du pouvoir par les lobbies industriels et financiers doivent être contrecarrés. Les consultations doivent assurer qu'une gamme très large d'intérêts et de points de vue se trouve reflétée, spécialement ceux des groupes qui seront particulièrement affectés par l'accord.

Une politique commerciale et d'investissement juste et soutenable peut être mise en place, en respectant des principes fondamentaux.

Des solutions existent, mettons-les en place!

Pour produire différemment notre nourriture

Problèmes : L'industrie alimentaire de l'UE est orientée vers l'exportation, ce qui entraîne de la surproduction, du dumping et une destruction des marchés locaux tant dans les pays en développement (PED) que dans les pays développés. D'autre part l'agriculture intensive suppose une mauvaise utilisation des ressources naturelles dans ces PED qui se focalisent sur de la monoculture ; elle entrave la biodiversité (production de produits de luxe pour le nord : graines de soja, biocarburants).²

Comment agir ? L'UE doit se fixer l'objectif de long terme d'auto-suffisance alimentaire maximale. Pour cela il faut :

- **écarter les accords de libre-échange (ALE)** qui introduisent des distorsions sur les prix pour les paysans et conduisent à un accès inégal aux ressources naturelles ;
- **tendre vers l'auto-suffisance** pour les productions qui peuvent être produites en Europe ;
- **respecter et rétribuer les agricultures familiales** et les pratiques agricoles durables, par la garantie de prix couvrant les coûts de production, environnementaux et sociaux (coûts intégrés dans le prix final) ;
- **Promouvoir les réserves alimentaires** bien gérées (en particulier les céréales) pour limiter la volatilité des prix.

Pour ré-affirmer les responsabilités des États et de l'Union européenne

Problèmes : Les États sont tenus par le droit international de respecter, protéger et assurer les droits humains. Dans le même temps, les ALE imposent par exemple dans les PED la réduction des droits de douane aboutissant au déferlement d'importations alimentaires, excluant les producteurs locaux du marché et menaçant leur droit à se nourrir. D'autres clauses aboutissent à l'accaparement des terres, aux évictions forcées, à des menaces sur l'accès à l'eau etc. sans que les États n'aient aucun pouvoir contre ces violations de droits.

Comment agir ?

- **Les droits humains doivent primer** sur les intérêts commerciaux des entreprises, et les États en ont la responsabilité.
- **L'UE doit revoir ses politiques commerciales** pour qu'elles soient cohérentes avec les obligations des États membres en matière de droits humains ;
- **Intégrer obligatoirement aux études d'impact** préalables aux accords commerciaux des clauses sur les droits humains, et rendre ces études (réalisées par une institution indépendante, avec la société civile) obligatoires avant toute négociation, afin qu'elles puissent être soumises au débat au Parlement Européen.

Pour en savoir plus

² Pour en savoir plus sur les questions agricoles et la politique de l'Union Européenne : <http://aitec.reseau-ipam.org/spip.php?rubrique230>

Pour des investissements au service de l'intérêt général

Problèmes : les investisseurs internationaux sont trop protégés et s'octroient souvent des bénéfices qui devraient revenir aux entreprises locales. Les multinationales peuvent poursuivre les États en justice si elles estiment que des politiques publiques nuisent à leurs investissements et bénéfices. Tout ceci détruit la souveraineté nationale (perte de revenu pour l'État, primauté des intérêts des investisseurs) et abouti à l'amoindrissement des moyens dédiés aux services publics et à l'environnement.³

Comment agir ?

- **Utiliser les investissements étrangers** pour construire un avenir plus juste et soutenable ;
- **Abroger les traités d'investissement** existants dans les États membres lorsqu'ils font obstacle aux obligations légales des États de respecter, protéger et assurer les droits humains et le développement soutenable ;
- **Créer une instance de contrôle des investisseurs** afin d'interdire et de mettre fin aux projets qui vont à l'encontre de l'intérêt public, et d'empêcher le retrait soudain de capitaux d'une économie ;
- **Fixer, pour les investisseurs étrangers**, des taux de fiscalité et de redevance appropriés et au moins égaux à ceux des entreprises locales ;
- **Faciliter la «justiciabilité» des entreprises** en cas de violations de droits humains ou environnementaux, et assurer une totale transparence des projets d'investissement pour les citoyen·nes.

Pour une régulation de la finance en accord avec des sociétés justes et durables

Problèmes : la finance dérégulée et les fonds d'investissement ont développé une logique «casino» à haut-risque, qui rend le système économique mondial dépendant. Cette logique continue de provoquer des ravages sur les citoyens pauvres et vulnérables, en Europe et dans le monde.

Comment agir ? Le secteur financier doit être strictement régulé et ramené à un rôle de service public pour contribuer au développement de sociétés justes et soutenables ;

- **Ériger la stabilité financière en service public**, et en priorité du secteur financier ;
- **Analyser les produits financiers** pour s'assurer qu'ils auront des impacts sociaux, économiques et environnementaux positifs et qu'ils seront intelligibles.
- **Les produits non-conformes doivent être interdits ;**
- **Mise en place de mesures** limitant la prise de risque, la spéculation, ainsi que la culture du «bonus». Par exemple par l'introduction de la taxe sur les transactions financières ;
- **Refuser que les fournisseurs de services financiers** n'atteignent une taille démesurée qui empêcherait toute régulation et qui pourrait de ce fait entraîner une crise financière mondiale ;

- **Abolir les paradis fiscaux** et instaurer des mesures de coopération et d'information internationales pour détecter les fraudes fiscales ;
- **Mettre en place une collaboration internationale** pour réguler le secteur financier (tribunal international, etc...).

Pour un partage équitable et une gestion durable des matières premières

Problèmes : la dépendance de l'UE aux matières premières (MP) pousse à l'importation en provenance des pays du sud, ce qui entraîne des confiscations de terre, des déplacements forcés et de nombreuses violations de droits humains et environnementaux. Or, la stratégie de l'UE est d'augmenter sa consommation de MP (bio-carburants etc) et d'interdire les taxes d'exportations que peuvent mettre en place les pays du sud pour mieux gérer leurs ressources naturelles.⁴

Comment agir ?

Il faut réduire les importations de MP et de produits manufacturés par l'UE. Cela signifie réduire le niveau de consommation, en particulier en ce qui concerne le foncier, les ressources énergétiques et minérales, l'eau et la biomasse.

- **S'assurer que les MP importées** dans l'UE ne sont pas produites dans des conditions impliquant des violations des droits humains ou des conflits dans les pays exportateurs ;
 - **Arrêter d'entraver les politiques de restriction** à l'exportation des pays du sud et respecter le droit de régulation et d'utilisation des MP de ces pays ;
 - **Encourager un changement de mode de consommation** pour les entreprises et les citoyens européens, consommer moins de MP pour réduire les impacts négatifs sur les sociétés et l'environnement ;
 - **Négocier des partenariats volontaires bilatéraux** en accord avec les communautés affectées et les partenaires impliqués, pour améliorer les standards de production, développer la transformation dans les pays d'exportation et favoriser le commerce Sud-Sud. S'assurer que tous les acteurs de l'extraction minière sont légalement responsables de leurs actions ;
 - **Abandonner les perspectives de «bio-économie»**⁵ qui risquent d'augmenter l'utilisation de terres sans régler le problème de surconsommation.
 - **Réguler la taille et le pouvoir des multinationales** du secteur des MP par des lois antitrust internationales.
- À la place, l'UE doit pratiquer l'écologie industrielle : recyclage, réduction des déchets, efficacité énergétique.

Pour en savoir plus

³ Pour en savoir plus sur les accords d'investissement : aitec.reseau-ipam.org/spip.php?article1361

⁴ Pour en savoir plus sur «l'initiative «Matières Premières» de l'UE : aitec.reseau-ipam.org/spip.php?article1192

⁵ www.lemonde.fr/idees/article/2013/02/16/cours-de-bioeconomie_1833789_3232.html



Changement climatique : la nature n'est pas une marchandise

Problèmes : l'inaction des gouvernements à faire face au problème du changement climatique est le reflet du système économique actuel, qui donne priorité aux intérêts des entreprises. Cette approche a mené à de fausses solutions. Par exemple le système de certification volontaire ou le Schéma communautaire d'échange de quotas d'émission – SCEQE – qui instaure et marchandise le « droit de polluer ».

L'UE porte une grande responsabilité dans sa législation pour les agrocarburants, et la spéculation sur la bioéconomie.

Comment agir ?

- **Démanteler le SCQE** et fixer des objectifs d'économie d'énergie contraignants (60 % de réduction d'émission CO2 d'ici 2030) et augmenter les investissements dans les nouveaux processus et technologies réduisant les émissions de CO2.
- **Payer la « dette carbone »** aux PED et soutenir les programmes d'adaptation et d'atténuation du changement climatique dans ces pays ;
- **Soutenir la création de chaînes d'approvisionnement locales** soutenables dans le sud pour garantir une économie écologique soutenant les communautés locales ;
- **Soutenir de nouvelles règles de propriété intellectuelle** qui favoriseront le transfert de technologies à basse intensité carbone aux pays en développement.

Les services publics ne sont pas à vendre

Problèmes : l'UE a forcé les PED à privatiser leurs services publics essentiels comme précondition à des prêts et allègements de dette, les obligeant à brader l'éducation, la santé, l'énergie et l'eau à des entreprises privées. Ces entreprises ont maximisé leurs profits et n'ont pas agi dans un objectif de développement ou dans l'intérêt public. Les pays européens également sont de plus en plus touchés par ces privatisations.

Comment agir ?

- **Exclure les services publics des accords commerciaux** et d'investissement, qui ne doivent pas réduire l'espace politique des pays dans la définition des services publics et des demandes démocratiques.
- **Reconnaître le rôle crucial du service public** dans la stimulation et la stabilisation du développement économique et remplacer l'approche néolibérale, très critiquée, par une nouvelle approche fondée sur l'amélioration des conditions de vie et de travail, et sur le respect de l'environnement.

Le Mandat Commercial Alternatif

les principes fondamentaux

Le Mandat commercial alternatif suppose des politiques de commerce et d'investissement contrôlées démocratiquement qui permettront :

- Que les droits humains, les droits des femmes, les droits des populations autochtones, le droit du travail et la protection de l'environnement supplantent les intérêts économiques privés.
- Qu'une transformation structurelle ait lieu pour un accès universel à des services publics de qualité, à la protection sociale et pour des normes environnementales et de sécurité au travail plus élevées, pour la démocratie et la transparence.
- Que les gouvernements régulent leurs importations, leurs exportations et leurs investissements de manière à ce qu'ils servent réellement des stratégies de développement au service de la population et de l'environnement.
- Que les pays, les régions et les communautés puissent contrôler la production, la distribution et la consommation de leurs biens et de leurs services.
- Que la politique commerciale de l'Union européenne (UE) respecte le droit des pays à développer le commerce local et régional, et à lui donner la priorité sur le commerce mondial.
- Que les gouvernements et les parlements nationaux puissent tenir leurs entreprises responsables des conséquences sociales et environnementales de leurs activités en Europe ou ailleurs.
- Que la souveraineté alimentaire soit respectée, pour permettre aux pays et aux communautés concernés de donner la priorité aux systèmes de production alimentaire locaux et régionaux.
- Que les régulations sociales et environnementales contraignantes soient renforcées, et qu'une transparence totale de la chaîne de création de la valeur soit garantie.
- Qu'une juste distribution des revenus soit assurée tout au long de la chaîne de valeur, et que soient garantis un revenu décent et stable pour les producteurs et les travailleurs, et des prix accessibles pour les consommateurs.
- Que les gouvernements, les parlements et les autorités publiques conservent le droit de régulation de leurs secteurs financiers et de leurs systèmes monétaires, budgétaires et financiers, notamment en restreignant la capacité des flux de capitaux à déstabiliser la finance.
- Que certains secteurs, (biens ou services publics que sont l'eau, la santé, l'éducation ou les services financiers) soient exclus des négociations de l'UE en matière de commerce et d'investissement.
- Que le principe de précaution (lorsque la responsabilité doit être prise de protéger le public de dangers potentiels même s'ils ne sont pas prouvés) puisse être appliqué dans le cadre de tous les accords de commerce et d'investissement.



**Nous vous invitons à parler de ces propositions
autour de vous et à encourager le débat !**

**Rejoignez notre campagne sur
alternativetrademandate.org/**

Sources :

The Alternative Trade Mandate Alliance

www.alternativetrademandate.org/

www.alternativetrademandate.org/about-us/our-members/

www.lemonde.fr/idees/article/2013/02/16/cours-de-bioeconomie_1833789_3232.html

Ont participé à la rédaction de cette brochure :

Lala Hakuma Dadci, Hélène Cabioc'h, Amélie Canonne, Justine Peullemeulle

Création graphique / réalisation : Kbadcasse

Aitec-janvier 2014

Infos : aitec.reseau-ipam.org